

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 août 2024

TRANSACTION VENTE

Honoraires de l'agence TVA incluse (taux de TVA en vigueur : 20%)

Jusqu'à 49 900€ TTC : 3 900€ TTC

Entre 50 000€ TTC et 99 900 € TTC : 7 %

Entre 100 000 € TTC et 299 900 € TTC : 6 %

Entre 300 000 € TTC et 799 900 € TTC : 5 %

Au delà de 800 000€ TTC : 4 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Société ARISTIDE IMMOBILIER, SAS au capital de 1000 € - Siège social : 31 Ourcelle 41370 Josnes - RCS BLOIS n° 930 466 354 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI41012024000000004 délivrée par CCI de Loir-et-Cher

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.

